

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2024 s'équilibrent à 362 109,63 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	281 719,63	Excédent reporté	254 428,63
Dépenses de personnel	16 317,00	Vente d'eau, travaux et location compteurs	93 150,00
Reversement redevance agence de l'eau	16 210,00	Redevance agence de l'eau	7 110,00
Autres dépenses courantes	204,00	FCTVA	1 140,00
Dépenses financières	14 587,00	Ecritures d'ordre entre sections	6 281,00
Dotations aux provisions	701,00		
Ecritures d'ordre entre sections	32 371,00		
Total	362 109,63	Total	362 109,63

3 – La section d'investissement

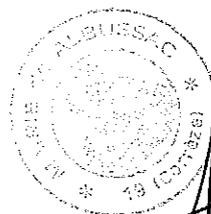
a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement du résultat reporté, des subventions en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental, du FCTVA et des écritures d'ordre. Les dépenses et les recettes de l'investissement 2024 s'équilibrent à 368 677,82 €.

b) Les recettes et les dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	32 744,00	Solde d'investissement reporté	222 325,82
Immobilisations corporelles	127 339,82	Subventions	77 966,00
Travaux en cours	172 032,00	FCTVA	12 475,00
Remboursement d'emprunt	6 741,00	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	23 540,00
Ecritures d'ordre entre sections	6 281,00	Ecritures d'ordre entre sections	32 371,00
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	23 540,00		
Total	368 677,82	Total	368 677,82



Le Maire,

MELHAC Sébastien